



Procès-verbal Séance du 08 novembre 2023

L'an 2023, le 8 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de la Mairie, sous la présidence d'Aurélié ROCHER, Maire.

Présents : Mmes : Aurélié ROCHER, Sylvie CHEVALET, Monique MAILLARD, Christine THIBAUT, MM : Alain COUVREUX, Alain DAULÉAC, Jacques DESMÉ, Pascal FOURNIAU, Pierre GARNIER, Robert JUQUOIS, Thierry SAVATON.

Absents excusés :

Benoît GEINDREAU a donné procuration à Jacques DESMÉ.
Marie-Pascale BOUDET a donné procuration à Sylvie CHEVALET.

Absents :

Marine BLANCHIN, Davis LEGRAND.

A été nommée secrétaire : Sylvie CHEVALET.

Mme la Maire présente Marylou MECHIN, technicienne du syndicat de rivières Val de Vienne, qui a suivi les travaux de restauration du Mâble sur la commune de Champigny-sur-Veude.

Sa présentation fait ressortir les points suivants :

Constat : le Mâble a été artificialisé avec le remembrement. Il passait à l'origine dans le plan d'eau communal. On peut constater un manque d'oxygénation du cours d'eau, trop large et à forme trop carré, ce qui empêche la modification du débit sur toute sa longueur.

Principe des travaux : il s'agit de créer des zones de radiers pour permettre l'oxygénation, créer des refuges piscicoles et améliorer la qualité de l'eau afin de mieux diversifier la faune et la flore.

Marylou MECHIN confirme à l'ensemble du conseil municipal que l'entretien des cours d'eau est à la charge des riverains. Le syndicat de rivières Val de Vienne ne prend en charge que les travaux d'amélioration et de restauration.

Comment : les travaux sur le Mâble ont consisté à l'éclaircissement des ripisylves, au terrassement des berges, au retrait de la vase et à la création de radiers et de banquettes.
L'ensemble du site a été remis en état après les travaux.

Le montant des travaux s'élève à 73 000 € TTC dont 4 000 € de travaux préparatoires, 28 000 € de matériaux, 38 000 € d'aménagement et 3 000 € de remise en état. Ces travaux ont été subventionnés à hauteur de 50% par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, 20% par le Conseil régional, 10% par le Conseil départemental et 20% de reste à charge pour le syndicat de rivières Val de Vienne.

Marylou MECHIN remercie du bon accueil général des riverains même si un peu de pédagogie a été nécessaire. Elle signale également que la commune de Champigny est située dans une cuvette, sujette aux inondations. Le Mâble prend sa source à Orches (25.500 kms de cours d'eau). Champigny détient le linéaire de cours d'eau le plus important du secteur dont elle a la charge.

L'entretien des berges et des baquettes reste à la charge des riverains ; Des panneaux de communication sur les travaux réalisés seront installés et une animation scolaire est programmée le 16 mai 2024. Il y aura également une visite des travaux au public de programmée le 25 mai 2024.

Mme la Maire remercie Marylou MECHIN pour son intervention et sa présentation très riche.

Avant de débiter l'ordre du jour, Mme la Maire demande d'ajouter un point à l'ordre du jour : l'approbation du procès-verbal de la séance du 12/10/2023. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12/10/2023

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du procès-verbal du Conseil municipal du 12 octobre 2023, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve ledit procès-verbal, sans réserve.

CREATION DE 2 EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS AFIN DE REALISER LES OPERATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION (Année 2024).

Madame la Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu du 18/01/2024 au 17/02/2024. A ce titre, il est nécessaire de nommer un coordonnateur communal et deux agents recenseurs. Une dotation de recensement est versée par l'état mais celle-ci ne couvre pas les frais occasionnés par la municipalité.

Mme la Maire précise que le coordonnateur communal sera Manon DUMAS, nouvellement nommée au poste de secrétaire de mairie en remplacement de Vanessa COCHARD et rappelle au Conseil municipal la nécessité de créer 2 emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement du 18/01/2024 au 17/02/2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le Décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal ;

Sur le rapport de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents,

- **La création de deux emplois de non titulaires** en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels pour le recrutement **d'agents recenseurs**, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 18/01/2024 au 17/02/2024.

Les agents seront payés à raison de :

- 1,60 € par feuille de logement remplie,
- 2,00 € par bulletin individuel rempli.

La collectivité versera un forfait de 120 € pour les frais de transport.

Les agents recenseurs recevront 40 € pour chaque séance de formation.

QUESTIONS DIVERSES

Suite à une information de la préfecture, la commune est éligible pour percevoir la dotation « filet de sécurité » s'élevant à 20 391,00 euros. Cette dotation sera partiellement utilisée pour l'achat des illuminations de Noël.

Un nouveau panneau d'affichage sera installé place du Château, à côté de l'épicerie.

Thierry SAVATON a signalé que les travaux de voirie Rue de Monteneau, sont en cours.

Le curage du fossé, à proximité du cimetière a été réalisé par Olivier DARDENTE.

Dans le cadre de la subvention des amendes de police, il va être demandé au Conseil Départemental une proposition tarifaire des matériaux, concernant l'aménagement de trois chicanes, Rue des Bas Jardins à Champigny-sur-Veude, sur la RD26.

Jacques DESMÉ a remercié toutes les personnes qui ont participé au fleurissement de la commune avant la cérémonie du 11 novembre.

Pascal FOURNIAU demande que des travaux soient réalisés au niveau de la bonde du plan d'eau. Etant donné que le plan d'eau sera utilisé en défense incendie, tous les travaux nécessaires seront réalisés conjointement.

Thierry SAVATON a présenté un diaporama sur l'avancement des travaux de la station d'épuration.

La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée le 7 décembre.

Séance levée à : 20h56

En mairie, le 14/11/2023

La Secrétaire,
Sylvie CHEVALET

La Maire,
Aurélie ROCHER